VILLE DE LIEGE
Conseil communal
Agent traitant : S. MIMOUN (04/221.80.89)

Liège, le 22 février 2013

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 25 FEVRIER 2013

ADDENDUM

M. le BOURGMESTRE

A.D. 13 bis Proposition de motion pour le retour de « Liège-Matin » de 6 à 9 h sur Vivacité (RTBF).
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de M. Louis MARAITE, Conseiller communal.

Mme l'Echevin YERNA

A.D. 36 bis Adoption d'un règlement communal concernant la diffusion des annonces, le dépôt des candidatures et l'attribution des logements moyens propriétés de la Régie communale que la Ville met en location.
Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de
Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, Conseillère communale.

130222

Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER

Louis MARAITE
Conseiller communal MR
Liège, 19 février 2013

Proposition de motion pour le retour de « Liège-Matin » de 6 à 9 h sur VivaCité (RTBF)

La RTBF a créé la radio « VivaCité », le 29 février 2004, sur les cendres de « Fréquence Wallonie », pour héberger les différents décrochages régionaux et accompagner de la sorte au plus près l'actualité des « cités », Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur-Brabant wallon, Hainaut et Luxembourg, qui obtenaient de larges décrochages durant les heures radiophoniques de pointe, soit de 6 à 9 h et de 16 à 18 h.

La réorganisation de la tranche horaire matinale avec l'apparition, en 2011, du « 8-9 » prive les Liégeois des informations liégeoises à une heure de grande écoute (le pic d'audience matinale est à 8 h) et porte préjudice à l'ensemble des acteurs culturels liégeois et, partant, des auditeurs de « Liège-Matin ».

Certes, la RTBF assure le même nombre d'heures d'antennes accordées aux régions, le nombre d'auditeurs levés à 5h30 est cependant incomparable avec celui des personnes attentives entre 8h13 et 8h28. Si le bulletin d'informations régionales est maintenu à 8h30 (6 minutes), le « 8-9 » ne permet plus aux nombreuses associations liégeoises de présenter au plus grand nombre de Liégeois via « Liège-Matin » leurs multiples organisations culturelles, sportives, sociétales. Elles perdent donc une importante caisse de résonnance auprès du public liégeois. L'on estime à 40 le nombre d'informations liégeoises diverses diffusées sur une heure de « Liège-Matin ». C'est grâce à cette présence journalistique quotidienne depuis le 1er octobre 1968 que le décrochage du service public a toujours été la première des radios liégeoises dans la tranche horaire matinale, séparant l'information journalistique de l'info service, tout aussi importante mais nécessitant un autre travail de recoupement.

A l'heure où le cadre journalistique se resserre à la RTBF Liège, à l'heure où Liège a besoin, plus que jamais, d'une presse pluraliste, critique, libre, pour accompagner son redéploiement, le Conseil communal de Liège, unanime (?), préoccupé par l'évolution de la presse régionale dans son ensemble, demande à la RTBF de réorganiser dès la prochaine saison sa tranche horaire matinale et de rendre « Liège-Matin » aux Liégeois de 6 à 9 h.

Brigitte Ernst
Conseillère communale

<u>Inscription d'un point à l'ordre du jour du conseil communal du 25 février 2013</u> : Adoption d'un règlement communal concernant la diffusion des annonces, le dépôt des candidatures et l'attribution des logements moyens propriétés de la Régie communale que la Ville met en location- Mise en oeuvre des propositions du groupe de travail et poursuite de ses travaux.

Il y a un an je déposais une demande d'inscription à l'ordre du jour du Conseil communal au sujet de la procédure d'attribution des logements rénovés par la Régie communale. Depuis lors, un groupe de travail s'est réuni le 24 mai 2012 sous l'égide de Madame l'Echevin du Logement. Le groupe Ecolo demande que les résultats de ce groupe de travail fassent l'objet d'un suivi devant le Conseil communal, afin que ses propositions soient débattues et sanctionnées par un vote.

Rappel de la question:

Progressivement et en fonction de ses moyens, la Ville de Liège met en place une politique d'acquisition et de rénovation d'immeubles dans des quartiers prioritaires: Sainte Marguerite, Saint Laurent, Saint Léonard, la rue Léopold et les rues avoisinantes, ...
Le nombre de logements moyens propriétés de la Ville et disponibles pour la location s'accroit, et il semble donc indispensable de disposer d'une procédure ainsi que de critères clairs pour décider de l'attribution de ces logements. Un groupe de travail s'est réuni le 24 mai 2012 et a débattu de certaines propositions, tant en ce qui concerne la publication des offres, que les critères d'attribution et les modalités de celle-ci. Toutefois les résultats de ce travail n'ont pas été communiquées au Conseil qui n'a donc pas eu l'occasion d'en débattre et le cas échéant de les approuver.

Le groupe Ecolo propose donc la délibération suivante :

Le Conseil communal de Liège, réuni ce 28 février 2013:

- vu l'augmentation de l'offre de logements moyens dont la Ville est propriétaire et qu'elle destine à la location;

- vu la volonté manifestée par la Ville de Liège d'assurer une mixité des populations hébergées ;

- vu la nécessité de placer tous les candidats potentiels sur un pied d'égalité quant à l'information relative aux conditions d'accès à ces logements ;

demande au Collège :

- d'officialiser rapidement par un vote au Conseil communal les propositions évoquées en groupe de travail le 24 mai 2012 pour la diffusion des offres, le dépôt des candidatures et l'attribution des logements que la Ville met en location;

- d'ici là, de donner communication tous les trimestres aux conseillers communaux membres de la commission du Logement les décisions du Collège en matière d'attributions de logements moyens mis en location.

Propose en outre au Collège:

-d'élargir ultérieurement la réflexion du groupe de travail pour obtenir une vue d' ensemble sur l'attribution des logements publics à Liège et les passerelles à établir avec le CPAS , Liège Logement et les divers services logement, dans le but de favoriser une meilleure orientation des publics vers les diverses catégories d'offres disponibles. En effet, par exemple, les personnes sortant des logements d'urgence et de transit ne trouvent pas de place dans le privé et prolongent leur séjour ce qui handicape l'action des équipes de travailleurs sociaux.

*

* *